

Décision n° 2026/030 portant délégation de signature

Monsieur Guillaume LAURENT, Directeur Général du Centre Hospitalier du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35, et R 6143-38 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 juillet 2021 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, de Château-du-Loir, de Saint-Calais, du Lude, et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 16 août 2021 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 mai 2025 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu l'organigramme de direction commune du 20 janvier 2026 intégrant **Madame Coralie BOURGEOIS, Faisant-Fonction Directrice des Soins**, du Centre Hospitalier Le Mans ;

DÉCIDE

Article 1

Que délégation de signature est donnée à **Madame Coralie BOURGEOIS** dans le cadre de sa fonction de Faisant-Fonction Directrice des Soins au Centre Hospitalier Le Mans, à compter du 20 janvier 2026, à l'effet de signer en son nom **tous les actes et décisions relevant de ses attributions**.

Article 2

Que **Madame Coralie BOURGEOIS** ne peut donner en aucun cas ni à quiconque cette délégation.

Cette délégation prend fin automatiquement lorsque le délégataire mentionné à l'article 1 quitte ses fonctions.

Article 3

Que délégation permanente est donnée à **Madame Coralie BOURGEOIS** pour assurer la continuité des services et la sécurité des biens et des personnes, pendant les périodes où elle assure la garde de direction conformément au tableau prévisionnel du Centre Hospitalier de Montval-sur-Loir et du Centre Hospitalier du Lude.

Article 4

Que la présente décision annule et remplace la décision de délégation n° 2025/130.

Article 5

La délégation de signature, conformément à la réglementation, sera notifiée :

- à l'intéressé contre un accusé de réception ;
- aux Présidents des Conseils de Surveillance des Centres Hospitaliers de Le Mans, du Lude et de Montval-sur-Loir ;
- au trésorier principal, receveur des Centres Hospitaliers de Le Mans, du Lude et de Montval-sur-Loir.

Elle sera publiée par tout moyen la rendant consultable, à savoir :

- au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe ;
- sur les sites internet des Centres Hospitaliers de Le Mans, du Lude et de Montval-sur-Loir.

Fait à Le Mans,
le 20 janvier 2026

Le Directeur Général,

Guillaume LAURENT

SIGNÉ

Décision n° 2026/014 portant délégation de signature

Monsieur Guillaume LAURENT, Directeur Général du Centre Hospitalier du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35, et R 6143-38 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 juillet 2021 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, de Château-du-Loir, de Saint-Calais, du Lude, et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 16 août 2021 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 mai 2025 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 17 juillet 2023 nommant **Monsieur Pierre-Côme BOUCARD** directeur des Professionnels des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 16 octobre 2023 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 mai 2025 nommant **Monsieur Pierre-Côme BOUCARD** directeur des Professionnels des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 13 février 2023 nommant **Madame Magali DUMONT** directrice adjointe des Professionnels des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 17 avril 2023 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 mai 2025 nommant **Madame Magali DUMONT** directrice adjointe des Professionnels des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2024 nommant **Madame Magali ESTIMA** directrice adjointe des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 mai 2025 nommant **Madame Magali ESTIMA** directrice adjointe des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 août 2023 nommant **Madame Kiefer SCHILHANECK** directrice adjointe des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 mai 2025 nommant **Madame Kiefer SCHILHANECK** directrice adjointe des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu l'organigramme de direction commune de mai 2025 intégrant **Monsieur Pierre-Côme BOUCARD**, Directeur des Professionnels au sein des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, chargé de la mission de coordination « fidélisation et attractivité » ;

Vu l'organigramme de direction commune de mai 2025 intégrant **Madame Magali DUMONT**, Directrice adjointe des Professionnels au sein des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, Directrice déléguée du pôle FME du Centre Hospitalier Le Mans ;

Vu l'organigramme de direction commune de 1^{er} septembre 2025 intégrant **Madame Magali ESTIMA**, Directrice adjointe des Professionnels au sein des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye

Vu l'organigramme de direction commune de 1^{er} septembre 2025 intégrant **Madame Kiefer SCHILHANECK**, Directrice adjointe des Professionnels au sein des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye ;

DÉCIDE

Article 1

Que délégation de signature permanente est donnée à **Monsieur Pierre-Côme BOUCARD**, dans le cadre de sa fonction de Directeur des Professionnels des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} décembre 2025 à l'effet de signer en son nom tous les actes et décisions relevant de ses attributions.

Que délégation de signature permanente est donnée à **Madame Magali DUMONT**, dans le cadre de sa fonction de Directrice adjointe des Professionnels des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} décembre 2025 à l'effet de signer en son nom tous les actes et décisions relevant de ses attributions.

Que délégation de signature permanente est donnée à **Madame Kiefer SCHILHANECK**, dans le cadre de sa fonction de Directrice adjointe des Professionnels des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} décembre 2025 à l'effet de signer en son nom tous les actes et décisions relevant de ses attributions.

Que délégation de signature permanente est donnée à **Madame Magali ESTIMA**, dans le cadre de sa fonction de Directrice adjointe des Professionnels des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} décembre 2025 à l'effet de signer en son nom tous les actes et décisions relevant de ses attributions.

Article 2

Que par dérogation, demeurent soumis à la signature du Directeur Général :

- les conventions de partenariats ;
- les sanctions disciplinaires à l'exception des sanctions relevant du 1^{er} groupe ;
- toutes décisions qu'il juge opportun de se réserver.

Article 3

Concernant les achats et les approvisionnements, que délégation de signature est donnée respectivement à **Monsieur Pierre-Côme BOUCARD**, **Madame Magali DUMONT**, **Madame Magali ESTIMA** et **Madame Kiefer SCHILHANECK**, à l'effet de signer, dans la limite de 40 000 € HT, les actes relatifs aux personnels non médicaux :

- les achats de formation ;
- les prestations d'intérim ;
- ainsi que l'exécution des dépenses correspondantes, notamment les bons de commande et les validations.

En dehors des actes expressément délégués, demeurent exclus du périmètre de la présente délégation :

- les actes concourant à la préparation des choix des titulaires de marchés publics ;
- les actes concourant à la passation de marchés publics ;
- les mises au point ;
- les notifications définitives de marchés publics ;
- les actes d'engagement pour les marchés supérieurs à 40 000€ HT ;
- les déclarations de sous-traitance ;
- les pénalités de retard ;
- les modifications de marchés publics (avenants) ;
- les ordres de services ;
- les procès-verbaux de réception et de non-réception ;
- les procès-verbaux de levées de réserves ;
- les décomptes généraux définitifs
- les pièces relatives à la gestion contentieuse des marchés ;
- les certificats de cessibilité de créance ;
- les courriers d'invitation à une négociation et de visite de site ;
- les courriers d'invitation à une audition ;
- les rapports d'orientation et d'analyse relatifs à l'examen des candidatures et des offres, dans le cadre des procédures de passation des marchés publics.

Article 4

Que délégation permanente est donnée à **Monsieur Pierre-Côme BOUCARD**, pour assurer la continuité des services et la sécurité des biens et des personnes, pendant les périodes où elle assure la garde de direction sur le Centre Hospitalier du Mans conformément au tableau visé par la direction générale.

Que délégation permanente est donnée à **Madame Magali DUMONT**, pour assurer la continuité des services et la sécurité des biens et des personnes, pendant les périodes où elle assure la garde de direction sur le Centre Hospitalier du Mans conformément au tableau visé par la direction générale.

Que délégation permanente est donnée à **Madame Magali ESTIMA**, pour assurer la continuité des services et la sécurité des biens et des personnes, pendant les périodes où elle assure la garde de direction sur le Pôle Santé Sarthe et Loir conformément au tableau visé par le directeur délégué de site.

Que délégation permanente est donnée à **Madame Kiefer SCHILHANECK**, pour assurer la continuité des services et la sécurité des biens et des personnes, pendant les périodes où elle assure la garde de direction sur le Centre Hospitalier de Montval-sur-Loir et le Centre Hospitalier du Lude conformément au tableau visé par le directeur délégué de site.

Article 5

Qu'une délégation de signature est donnée pour la signature de décisions, documents dans les secteurs de la Direction des Professionnels selon la répartition suivante :

POLE FORMATION ET COMPETENCES

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Délégataire(s)
Formation et Compétences	Bordereaux d'accompagnement d'envoi des dossiers à l'ANFH ou aux professionnels	Néant	<p>Agent de service : Sabrina VIRLOUVET / Carole COCHEREAU / Emilie DAGONNEAU / Murielle FLATRES / Tristan PUISSET</p> <p>En leurs absences :</p> <p>A.A.H. : Karine RYO A.C.H : Amélie GARNIER</p>
	<p>Ordre de mission hors ordres de mission permanents</p> <p>Formulaire d'autorisation d'utilisation de la voiture personnelle</p> <p>Lettre d'accord aux stagiaires, attestation de stage, convention de stage hors stagiaires de direction et hors études promotionnelles</p> <p>Attestation de formation, de présence, de suivi et d'historiques</p> <p>Attestation de prise en charge ou de non prise en charge financière sur le plan de formation hors études promotionnelles ou formation qualifiante</p> <p>Accord pour bilan de compétence sur temps de travail</p> <p>Accord pour départ en congé de formation professionnelle</p> <p>Acceptation des devis de formation</p> <p>Réponse aux enquêtes formation</p> <p>Convention d'utilisation des heures CPF</p> <p>Dossiers formation CREP agent</p>	Néant	<p>A.A.H. et A.C.H</p> <p>Karine RYO</p> <p>Amélie GARNIER</p> <p>En leur absence :</p> <p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD</p> <p>Magali DUMONT</p> <p>Magali ESTIMA</p> <p>Kiefer SCHILHANECK</p>
	Paiement des formateurs CHM vacataires	Inférieur à 500 €	
	Paiement des formateurs CHM vacataires	Supérieur à 500€	DP ou DP Adjointe Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT / Magali ESTIMA / Kiefer SCHILHANECK

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Délégué(s)
Formation et Compétences	<p>Devis CESU pour vente de formation hors CHM</p> <p>Factures émises par les organismes de formation extérieurs, titres de recette pour les organismes de formation internes et pour les frais de traitement après service fait.</p> <p>Convention en tant qu'organisme de formation.</p> <p>Convention de formation avec un organisme extérieur.</p>	Inférieur à 10 000 €	<p>A.A.H. : Karine RYO</p> <p>A.C.H : Amélie GARNIER</p> <p>En leur absence :</p> <p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT / Magali ESTIMA / Kiefer SCHILHANECK</p>
	<p>Convention en tant qu'organisme de formation</p> <p>Convention de formation avec un organisme extérieur</p>	Supérieur à 10 000 €	<p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT / Magali ESTIMA / Kiefer SCHILHANECK</p>
	<p>Accord pour les départs en formations qualifiantes et en études promotionnelles, ainsi que pour les demandes de financement EP ou FQ-CPF auprès de l'ANFH.</p> <p>Co-signature avec l'ANFH de la convention de financement des EP, relative à la formation promotionnelle et à la formation professionnelle continue</p> <p>Ordre de mission permanent hors directeurs</p> <p>Décision de prise en charge de la formation au titre des études promotionnelles</p> <p>Contrat d'engagement de servir</p> <p>Demande de prise en charge des contrats d'apprentissage à l'ANFH</p> <p>Contrat d'apprentissage (CERFA)</p>	Néant	<p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD</p> <p>Magali DUMONT</p> <p>Magali ESTIMA</p> <p>Kiefer SCHILHANECK</p>

POLE ATTRACTIVITE RECRUTEMENT ET MOBILITE








Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Délégué(s)
Attractivité Recrutement et Mobilité	<p>Courriers de recrutement soins et hors-soins (<i>sauf cadres et candidatures avec rachat de contrat d'engagement de servir</i>).</p> <p>Réponses aux candidatures soins et hors-soins.</p> <p>Réponses aux enquêtes recrutement et mobilité.</p>	<p>A.A.H. : Laurie LE GALL</p> <p>A.C.H. : Stéphanie TRAPYNAUD</p>
	Devis annonces payantes	<p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD</p> <p>Magali DUMONT</p> <p>Magali ESTIMA</p> <p>Kiefer SCHILHANECK</p>
	Mobilité soins et hors soins : note de mobilité et le cas échéant courrier d'affectation	
	Courriers de recrutement des cadres (soins et hors soins) ou si rachat de contrat d'engagement de servir	
	Notes d'information concernant les recrutements de la DP	
	Signature des contrats de mise à disposition intérimaire	<p>A.A.H : Laurie LE GALL</p> <p>A.C.H. : Stéphanie TRAPYNAUD</p> <p>En leur absence :</p> <p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT / Magali ESTIMA / Kiefer SCHILHANECK</p>



POLE PAIE ET ŒUVRES SOCIALES

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Délégataire(s)
Paie	Mandatement de la paie : Etat pour fournisseurs (URSSAF, CNRACL, IRCANTEC...)	Néant	DP ou DP Adjointe Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT / Magali ESTIMA / Kiefer SCHILHANECK
	Assurance chômage : Attestation Assedic, courrier admission, réadmission ou rejet d'allocation chômage, attestations complément Assedic, Attestation reliquats (sauf cadres)		A.A.H. : Sébastien FOUQUE A.C.H. : Line SIMON
	Attestations diverses : Certificat de position administrative, attestation de rémunération perçue, attestation de versement d'une prime, nombre d'heures travaillées, etc.) sauf cadres		En leurs absences : DP ou DP Adjointe Pierre-Côme BOUCARD Magali DUMONT Magali ESTIMA Kiefer SCHILHANECK
	Actes divers : blocages paie, décomptes Indemnité journalières de sécurité sociale		
	Courriers divers : Bordereaux d'accompagnement des titres de recettes (pour les conventions, etc.) Les courriers RAFP (retraite additionnelle fonction publique hospitalière) : rapprochement annuel de retraite additionnelle (sauf cadres)		
	SFT (supplément familial de traitement) : Courrier de mise à jour annuel des déclarations de situation familiale		Agent du service : Nathalie BRILLAND En son absence : A.A.H. : Sébastien FOUQUE A.C.H. : Line SIMON

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Délégataire(s)
Paie	Toutes pièces justificatives transmises au Trésorier (primes, indemnités, HS (heure supplémentaire), SFT (supplément familial de traitement) dont déclaration de situation, retenues IJ, décompte de paiement indemnisation perte d'emploi, acompte)		A.A.H. : Sébastien FOUQUE A.C.H. : Line SIMON En leurs absences : DP ou DP Adjointe Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT / Magali ESTIMA / Kiefer SCHILHANECK
	Attestations de paiement d'allocation de chômage destinés à la CAF, la CPAM, ... Justificatifs ASP (Agence de Service de Paiement) incluant les titres de recettes (sauf cadres)		
	Attestations d'historiques de salaire, d'Assedic,... (sauf cadres)	Néant	
MNH Œuvres sociales	Bordereau de suivi des remboursements maladie par MNH ou CGOS (attestation que le CHM a bien retenu les prestations maladie suite reconnaissance CLM/CLD, AT, MPF)	Néant	Agents du service : Hélène CAMINATI / Nathalie BRILLAND / Audrey DENIAU En leurs absences : A.A.H. : Sébastien FOUQUE A.C.H. : Line SIMON
	Tout document transmis au MNH ou CGOS type attestations de salaire, de maladie, de présence,		A.A.H. : Sébastien FOUQUE A.C.H. : Line SIMON En leurs absences : DP ou DP Adjointe Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT / Magali ESTIMA / Kiefer SCHILHANECK



POLE CARRIERE ET PARCOURS

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Délégateur(s)
Gestion Administrative	<p>Positions statutaires :</p> <p> Octroi Décisions de temps partiel, disponibilité, détachement, mutation, congé parental, radiation des cadres, démission, cumul d'activité.</p> <p> Conventions et renouvellement de mise à disposition des professionnels non médicaux.</p> <p> Divers Abandon de poste : courriers et décisions Courrier de fin de contrat ou de non renouvellement de contrat Note de grève et décision d'assignation au travail Décisions et courriers concernant le congé bonifié</p> <p> Renouvellement Décisions de temps partiel, disponibilité, détachement, mutation, congé parental, radiation des cadres, cumul d'activité.</p> <p> Recrutement Contrat pour les statuts 25 et 25, note d'affectation. < 6 mois Contrat pour les statuts 20 (CDI) et note d'affectation Avenants.</p> <p> Rupture conventionnelle Courrier convocation entretien rupture conventionnelle Courrier réponse suite demande de rupture conventionnelle</p> <p> Licenciement Courrier convocation entretien préalable au licenciement Courrier de licenciement</p>	Néant	<p>DP ou DP Adjointe Pierre-Côme BOUCARD Magali DUMONT Magali ESTIMA Kiefer SCHILHANECK</p>

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Délégué(s)
Gestion Administrative	<p> Renouvellement</p> <p>Courrier accompagnant le temps partiel, disponibilité, détachement, mutation, congé parental.</p> <p>Relance renouvellement temps partiel et disponibilité.</p> <p> Divers</p> <p>(*) Courrier accompagnant la décision de retenue sur salaire</p> <p>Demande de pièces pour le dossier administratif et justificatif d'absence</p> <p>Décision et courrier de retenue sur salaire pour absence injustifiée</p> <p>Contrat pour les statuts 25 et 22 et note d'affectation. > 6 mois</p> <p>Convocation RDV agent (Hors disciplinaire)</p>	Néant	<p>A.A.H. : Sophie RENOUE-MARZORATI</p> <p>A.C.H. : Marion BLANCHARD</p> <p>En leur absence</p> <p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT / Magali ESTIMA / Kiefer SCHILHANECK</p>
	<p>Absentéisme/ Protection sociale</p> <p>Courriers et décisions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance AT/MP - Octroi, prolongation ou refus CLM/CLD. - Octroi MO. - Disponibilité d'office - Octroi et prolongation TPTH. <p>Courriers divers AT/MP : déclaration AT incomplète, demande de complément ...</p> <p>Envoi dossiers en expertise et médecins agréés</p> <p>Saisine du Conseil Médical.</p> <p>Courrier agent pour visite médecin agréé TPTH</p> <p>Courrier agent pour envoi dossier au Conseil Médical</p>		<p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD</p> <p>Magali DUMONT</p> <p>Magali ESTIMA</p> <p>Kiefer SCHILHANECK</p>

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Délégué(s)
Gestion Administrative	<p>Absentéisme/ Protection sociale (suite)</p> <p>Réponse aux demandes de prise en charge de cure thermique.</p> <p>Réponse aux demandes de prise en charge de frais AT.</p> <p>Courrier de notification CPAM contractuel</p> <p>Courrier information de la possibilité de contacter cadre protection sociale</p> <p>Contrôles médicaux : demande et prise en charge des frais.</p> <p>Autorisation d'absence pendant arrêt.</p> <p>Courrier de non présentation à la visite médicale</p> <p>Courrier de convocation à la MDT (demandée par l'administration)</p> <p>Formulaires experts et CDC pour ATI, RI....</p> <p>Dossiers formation CREP agent</p> <p>Courriers et conventions relatifs à la période de préparation au reclassement</p>	Néant	<p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT / Magali ESTIMA / Kiefer SCHILHANECK</p>
	<p>Absentéisme :</p> <p>Déclaration AT.</p> <p>Courrier agent pour médecine du travail suite arrêt de plus de 30 jours</p> <p>Courrier pour agent en demi-traitement ou sans traitement</p> <p>Certificat de travail / Attestations diverses (CAF, CPAM...)</p> <p>Congé maternité</p>		<p>Agents du service</p> <p>Elodie TOUCHARD, Alexandra DUMEST, Emmanuelle HUCHET, Candy ANDRE, Isabelle DAVOUST, Virginie GAENIER, Laurette GRUDE, Elodie TELLIER.</p> <p>En leur absence</p> <p>A.A.H. : Sophie RENOU-MARZORATI</p> <p>A.C.H. : Marion BLANCHARD</p>

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Délégué(s)
Gestion Administration	<p>Divers : Certificat de travail / Attestation d'emploi Attestation CAF/CPAM, temps partiel, accident de travail, enfant malade. Courrier Absence Enfant Malade : demande de droits au conjoint et droits épuisés.</p>		<p>Agents du service Elodie TOUCHARD / Alexandra DUMEST / Emmanuelle HUCHET / Candy ANDRE / Isabelle DAVOUST / Virginie GAENIER / Laurette GRUDE / Elodie TELLIER</p>
	<p>Divers : Actes d'ordonnateur</p>		<p>DP ou DP Adjointe Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT / Magali ESTIMA / Kiefer SCHILHANECK</p>
	<p>Commissions Consultatives Paritaires (CCP) SAUF discipline : Convocation des membres aux CCP et ordre du jour Courriers d'information aux suppléants Envoi aux membres des documents soumis à avis Courrier d'information sur le calendrier des CCP + courrier d'accompagnement du compte-rendu des CCP</p>	Néant	<p>A.A.H. : Sophie RENOU-MARZORATI A.C.H. : Marion BLANCHARD En leur absence DP ou DP Adjointe Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT / Magali ESTIMA / Kiefer SCHILHANECK</p>

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Délégué(s)
Carrière-Retraite	<p>Courrier à l'agent pour l'informer de l'envoi de son dossier en CAPL/CAPD</p> <p>Convocation des membres aux CAPL et CAPD</p>	Néant	<p>A.A.H.</p> <p>Sophie RENOUE-MARZORATI</p> <p>A.C.H.</p> <p>Marion BLANCHARD</p> <p>En leurs absences :</p> <p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT / Magali ESTIMA / Kiefer SCHILHANECK</p>
	<p>Evaluation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courrier pour l'envoi des évaluations professionnelles des agents détachés dans d'autres collectivités. - Bordereau d'envoi des évaluations professionnelles des agents partis en mutation. 		<p>Agents du service</p> <p>Murielle BORE, Aurélie ROQUAIN, Vanessa GARREAU, Bérengère BOUCHEVREAU, Christophe PERELLI</p>
	<p> Divers :</p> <p>Courrier adressé à l'agent pour demander relève CRAM</p> <p>Courrier envoi décompte retraite</p> <p>Courrier adressé à l'agent pour demander des pièces</p>		<p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT / Magali ESTIMA / Kiefer SCHILHANECK</p>
	<p> Retraite</p> <p>Imprimé de demande de pension CNRACL</p> <p>Imprimé de demande de retraite progressive CNRACL</p> <p>Courrier adressé à l'agent l'information des modalités de la validation et des sommes à payer.</p> <p>Remplissage du document « validation CNRACL » à destination des employeurs précédents</p> <p>Etat des services à valider IRCANTEC</p> <p>Rétablissement</p> <p>Demande individuelle de modification sur le Bulletin de Situation de Compte après Titularisation</p>		
	<p>Toutes décisions en lien avec la carrière de l'agent dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prolongation de stage et refus de titularisation. - Détachement pour raison de santé. - Intégration définitive. - Avancement échelon/ grade... 		

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Délégataire(s)
Concours	Demande de publicité auprès de l'ARS. Courrier de convocation du jury et des candidats. Tous documents sur l'indemnisation du jury. Concernant les catégories A, B et C : <ul style="list-style-type: none"> - Décision d'autorisation d'ouverture de concours - Décision de composition du jury - Avis de concours - Règlement de concours - Tous courriers relatifs aux concours 		<p style="text-align: center;">DP ou DP Adjointe</p> Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT/ Magali ESTIMA/ Kiefer SCHILHANECK
Divers	Signature des courriers adressés aux agents accompagnants les décisions en LRAR		

Pôle Prévention, Accompagnement et Politique Sociale

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Délégué(s)
	<p>Absentéisme/ Protection sociale :</p> <p>Courrier et décision de CITIS provisoire</p> <p>Courrier et décision de non reconnaissance AT/MP suite au caractère non imputable au service</p> <p>Courrier à destination du médecin expert (expertise complexe)</p> <p>Refus de prise en charge de frais AT</p>	Néant	<p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT/ Magali ESTIMA/ Kiefer SCHILHANECK</p> <p>A.A.H.</p> <p>Sabrina LEPELTIER</p>
Protection sociale et accompagnement des parcours	<p>Courrier de placement en CITIS provisoire</p> <p>Courrier de notification à un agent contractuel de l'envoi de sa déclaration d'AT/MP à la CPAM compétente</p> <p>Courriers destinés au conseil médical et/ou aux professionnels dans le cadre d'une procédure de reclassement, période de préparation au reclassement, détachement et intégration</p> <p>Envoi dossiers en expertise et médecins agréés (hors expertise complexe)</p> <p>Envoi du dossier au Conseil Médical pour inaptitude</p> <p>Validation des prolongations à plein traitement CLM/CLD/CGM via fiches internes</p> <p>Validation des reconnaissances CITIS via fiches internes</p> <p>Courrier d'octroi CLM/CLD et CGM après avis du conseil médical</p> <p>Courrier de renouvellement d'un CLM/CLD/CGM à plein traitement</p> <p>Courrier d'information de la fin des droits CLM/CLD/CGM et placement en disponibilité d'office pour raisons de santé</p> <p>Imprimés à destination de la CNRACL, de la caisse des dépôts ou du médecin expert et consignation pour information des agents de leurs droits</p>	Néant	<p>A.A.H. : Sabrina LEPELTIER</p> <p>A.C.H : Odile OLIVIER</p> <p>En leur absence</p> <p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT/ Magali ESTIMA/ Kiefer SCHILHANECK</p>

	<p>Convocation des professionnels à la visite avec un médecin agréé en cas d'absentéisme > 6 mois dans le cadre d'un congé maladie ordinaire</p> <p>Courrier d'information aux professionnels dans le cadre d'un temps partiel pour raisons thérapeutiques : octroi, renouvellement, report en cas d'absentéisme, reprise à temps plein</p> <p>Convocation employeur pour visite au service de prévention et santé au travail</p> <p>Convocation agent à un entretien dans le cadre de l'accompagnement des parcours</p> <p>Compte-rendu d'entretien préalable à licenciement pour inaptitude</p>		
Protection sociale et accompagnement parcours	<p>Ensemble des décisions liées à la protection sociale et à l'accompagnement des parcours</p> <p>Convention de période de préparation au reclassement</p> <p>Compte-rendu d'entretien dans le cadre de l'accompagnement des parcours</p> <p>Convocation de l'agent à l'entretien préalable à licenciement pour inaptitude</p> <p>Courrier et décision de licenciement pour inaptitude après avis de la CCP</p>	Néant	<p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT/ Magali ESTIMA/ Kiefer SCHILHANECK</p>
	<p>Validation des devis présentés par les médecins experts et médecins agréés</p>	Inférieur à 150€	<p>A.A.H. : Sabrina LEPELTIER</p> <p>A.C.H. : Odile OLIVIER</p> <p>En leur absence</p> <p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT/ Magali ESTIMA/ Kiefer SCHILHANECK</p>
	<p>Validation des devis présentés par les médecins experts et médecins agréés</p>	Supérieur à 150€	DP ou DP Adjointe

			Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT/ Magali ESTIMA/ Kiefer SCHILHANECK
Discipline	<p>Convocation de l'agent à l'entretien contradictoire</p> <p>Courrier suite entretien contradictoire avec compte rendu de l'entretien et information de la tenue du Conseil de Discipline ou CCP</p> <p>Demande de convocation des membres par courrier au Président du Conseil de Discipline ou CCP</p> <p>Rapport introductif au Conseil de Discipline</p> <p>Courrier pour envoi des PV suite Conseil de Discipline ou CCP</p> <p>Décision de sanction relevant du 1^{er} groupe</p> <p>Décision de suspension</p> <p>Décision d'ouverture d'une enquête administrative</p>	Néant	<p>DP ou DP Adjointe</p> <p>Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT/ Magali ESTIMA/ Kiefer SCHILHANECK</p>
Gestion syndicale	<p>Imprimé de demande d'autorisation d'absence.</p> <p>Courriers.</p>		A.A.H. : Sophie RENOU MARZORATI

POLE PILOTAGE ET SIRH

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Délégateur(s)
CSPE (Cellule de Suivi des Postes et des Effectifs)	Demande de recrutement : Imprimé sur les créations, suppression, transfert et transformation de poste Validation de la demande.	DP ou DP Adjointe Pierre-Côme BOUCARD / Magali DUMONT/ Magali ESTIMA/ Kiefer SCHILHANECK A.A.H : Geoffrey FORGES En son absence : A.C : Aurélie LECUREUIL
	Demande de changement de quotité de temps : Imprimé de demande de temps partiel (budgétaire) : augmentation, réduction, renouvellement et réintégration à temps plein.	
Gestion du Temps de Travail	Courriers pour les agents non-cadres pour toute question relative au temps de travail (CET, congés annuels, ...)	C.S. : Marielle ROUSSEAU En son absence : A.A.H : Geoffrey FORGES
	Relevés de CET non cadres	
	Courrier d'option non cadres	

TOUS LES POLES

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Délégateur(s)
Tous les secteurs	Passation de commande de fournitures bureautiques (au magasin général, à Lyreco)	Dans la limite de l'enveloppe attribuée	Agents des services Nathalie BRILLAND /Emilie DAGONNEAU / Murielle FLATRES / Sandra LIMEA / Astrid LAURENT / Béatrice GALLAIS / Sabrina VIRLOUVET / Carole COCHEREAU / Vanessa NAVEAU / Bérengère BOUCHEVREAU / Aurélie ROQUAIN / Marielle ROUSSEAU / Tristan PUISSET / Emmanuelle HUCHET / Elodie TOUCHARD

Article 6

Que la présente décision annule et remplace les décisions de délégation suivantes

- 2025-063 concernant M. BOUCARD et Mme DUMONT ;
- 2025-117 concernant Mme ESTIMA sur le site du Pôle Santé Sarthe et Loir ;
- 2025-091 concernant Mme SCHILHANECK sur les centres hospitaliers de Montval-sur-Loir et du Lude ;

Article 7

La délégation de signature, conformément à la réglementation, sera notifiée :

- à l'intéressé contre un accusé de réception ;
- au Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Le Mans ;
- au trésorier principal, receveur du Centre Hospitalier Le Mans.

Elle sera publiée par tout moyen la rendant consultable, à savoir :

- au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe ;
- sur le site internet du Centre Hospitalier Le Mans.

Fait à Le Mans,

Le 19 janvier 2026

Le Directeur Général,

Guillaume LAURENT

Signé

Décision n° 2026/023 portant délégation de signature

Monsieur Guillaume LAURENT, Directeur Général du Centre Hospitalier du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35, et R 6143-38 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 juillet 2021 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, de Château-du-Loir, de Saint-Calais, du Lude, et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 16 août 2021 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 mai 2025 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu l'organigramme des instituts de formation paramédicaux de décembre 2025 intégrant **Madame Mélina LEHOUX, Cadre Supérieure de Santé** du Centre Hospitalier Le Mans ;

DÉCIDE

Article 1

Que délégation de signature est donnée à **Madame Mélina LEHOUX** dans le cadre de sa fonction de Cadre Supérieure de Santé au Centre Hospitalier Le Mans, à compter du 1^{er} janvier 2026, à l'effet de signer en son nom **tous les actes et décisions figurant à l'annexe 1 de la présente décision, hormis les points 3 et 13.**

- VOIR ANNEXE 1.

Article 2

Que **Madame Mélina LEHOUX** ne peut donner en aucun cas ni à quiconque cette délégation.
Cette délégation prend fin automatiquement lorsque le délégataire mentionné à l'article 1 quitte ses fonctions.

Article 3

La délégation de signature, conformément à la réglementation, sera notifiée :

- à l'intéressé contre un accusé de réception ;
- au Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Le Mans ;
- au trésorier principal, receveur du Centre Hospitalier Le Mans.

Elle sera publiée par tout moyen la rendant consultable, à savoir :

- au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe ;
- sur le site internet du Centre Hospitalier Le Mans.

Fait à Le Mans,
le 2 janvier 2026

Le Directeur Général,


Guillaume LAURENT

ANNEXE 1 :

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Déléataire(s)
Secteur d'activité Instituts : IFSI-IFAS CH LE MANS	01- Accident du travail des étudiants	Néant	Directeur IFSI-IFAS CHM & PSSL Laurent LAMARGOT IFSI & IFAS CH LE MANS Coralie BOURGEOIS Mélina LEHOUX
	02- Assurance des étudiants		
	03- Bordereaux de transmissions (liquidations, titres de recettes.)		
	04- Attestations de cours		
	05- Demande de devis ou de CIF (Congé individuel de formation, d'organismes tels Fongecif ou France Travail...)		
	06- Bons de commande CDI		
	07- Conventions de stages des étudiants des Instituts de formation amenés à suivre un stage de formation dans les établissements autres que le CHM ou le PSSL		
	08- Correspondances concernant les affectations des étudiants		
	09- Correspondances concernant la programmation des cours avec les intervenants extérieurs		
	10- Convention de formation professionnelle offerte par l'IFSI dans le cadre de son offre de formation continue ou initiale		
	11- Attestations de présence pour France Travail ou tout autre financeur et attestations d'entrée en formation		
	12- Dossiers de demande d'aides financières		
	13- Documents d'ordre comptable :		
	a) paiement des intervenants intérieurs et extérieurs et les frais de déplacement éventuels b) indemnités de stage et les frais de déplacement c) convention universités d) factures universités e) frais de sélection (factures + convention) f) paiement vacation concours g) paiement vacation CAC h) paiement factures associations		
14- Conventions pour l'IEFS (cession de produits issus du sang ou de ses composants)	600,00 €		

Décision n° 2026/029 portant délégation de signature

Monsieur Guillaume LAURENT, Directeur Général du Centre Hospitalier du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35, et R 6143-38 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 juillet 2021 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, de Château-du-Loir, de Saint-Calais, du Lude, et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 16 août 2021 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 mai 2025 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2024, titularisant et nommant **Monsieur Laurent LAMARGOT** dans le corps des directeurs des soins et l'affectant aux Centres Hospitaliers du Mans, de Saint-Calais, du Lude, de Château-du-Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye (Sarthe) en qualité de directeur des écoles paramédicale (IFSI et IFAS) et chargé de missions à la direction des soins ;

Vu les arrêtés du Centre National de Gestion en date du 6 Juin 2025 et du 10 juillet 2025 nommant **Monsieur LAMARGOT Laurent, coordinateur général des activités de soins** des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu la note N°2026-017 du 19 janvier 2026 et l'organigramme de direction commune du 20 janvier 2026 intégrant **Monsieur Laurent LAMARGOT, Directeur des instituts de formation paramédicales (IFSI/IFAS)** du Centre Hospitalier Le Mans et **Coordonnateur Général des soins par intérim**, des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye

DÉCIDE

Article 1

Que délégation de signature permanente est donnée à **Monsieur Laurent LAMARGOT**, dans le cadre de sa fonction de **Directeur des instituts de formation paramédicales (IFSI/IFAS)** au Centre Hospitalier Le Mans, à compter du 20.01.2026 à l'effet de signer en son nom tous les actes et décisions listées à l'annexe 1 de la présente décision.

- Voir annexe 1

Article 2

Que délégation de signature est donnée à **Monsieur Laurent LAMARGOT** dans le cadre de sa fonction de Coordonnateur Général des Soins par intérim aux Centre Hospitalier Le Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 20 janvier 2026 à l'effet de signer en son nom tous les actes et décisions relevant de ses attributions.

Article 3

Sur proposition du Coordonnateur Général des Soins par intérim, la délégation de signature est étendue à : **Madame Coralie BOURGEOIS**, Faisant-Fonction Directrice des Soins au Centre Hospitalier Le Mans, à l'effet de signer en son nom tous les actes relevant de ses attributions.

Article 4

Sur proposition du Coordonnateur Général des Soins par intérim, la délégation de signature est étendue à : **Monsieur Franck RIBOUCHON**, Directeur des Soins Adjoint au Centre Hospitalier Le Mans, à l'effet de signer en son nom le point cité ci-dessous :

- Conventions de stages

Article 5

Sur proposition du directeur des soins, la délégation de signature est étendue à :

Madame Mélina LEHOUX, Cadre Supérieure de Santé de l'IFSI, IFAS au Centre Hospitalier du Mans, à l'effet de signer en son nom tous les points cités en annexe 1 hormis les points n° 3 et 13.

Article 6

Que délégation permanente est donnée à **Monsieur Laurent LAMARGOT** pour assurer la continuité des services et la sécurité des biens et des personnes, pendant les périodes où il assure la garde de direction conformément au tableau visé par la direction générale.

Article 7

Que **Monsieur Laurent LAMARGOT** ne peut donner en aucun cas ni à quiconque cette délégation.

Cette délégation prend fin automatiquement lorsque le délégataire mentionné à l'article 1 quitte ses fonctions.

Article 8

La délégation de signature, conformément à la réglementation, sera notifiée :

- à l'intéressé contre un accusé de réception ;
- au Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Le Mans ;
- au trésorier principal, receveur du Centre Hospitalier Le Mans.

Elle sera publiée par tout moyen la rendant consultable, à savoir :

- au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe ;
- sur le site internet du Centre Hospitalier Le Mans.

Fait à Le Mans,

Le 20 janvier 2026

Le Directeur Général,


Guillaume LAURENT

ANNEXE 1 :

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Délégué(s)
IFSI-IFAS CH LE MANS <u>instituts :</u> IFSI-IFAS CH LE MANS	01- Accident du travail des étudiants	Néant	
	02- Assurance des étudiants		
	03- Bordereaux de transmissions (liquidations, titres de recettes.)		
	04- Attestations de cours		
	05- Demande de devis ou de CIF (Congé individuel de formation, d'organismes tels Fongecif ou France Travail...)		
	06- Bons de commande CDI		
	07- Conventions de stages des étudiants des Instituts de formation amenés à suivre un stage de formation dans les établissements autres que le CHM ou le PSSL		
	08- Correspondances concernant les affectations des étudiants		
	09- Correspondances concernant la programmation des cours avec les intervenants extérieurs		
	10- Convention de formation professionnelle offerte par l'IFSI dans le cadre de son offre de formation continue ou initiale		
	11- Attestations de présence pour France Travail ou tout autre financeur et attestations d'entrée en formation		
	12- Dossiers de demande d'aides financières		
	13- Documents d'ordre comptable :		
	a) paiement des intervenants intérieurs et extérieurs et les frais de déplacement éventuels		
b) indemnités de stage et les frais de déplacement			
c) convention universités			
d) factures universités			
e) frais de sélection (factures + convention)			
f) paiement vacation concours			
g) paiement vacation CAC			
h) paiement factures associations			
14- Conventions pour l'EFS (session de produits issus du sang ou de ses composants)	Dans la limite du budget annuel prévu	Tous les points sauf les points 3 et 13 : délégation à : Méline LEHOUX	
		600,00 €	